

# Guillestrois-Queyras

Communauté de communes

## PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 09 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf (09) février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**, convoqué le deux (02) février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente, à Aiguilles, sous la présidence de **M. Dominique MOULIN**.

Le secrétaire de séance est **Mme Dominique BUCCI-ALBERTO**.

Nombre de membres : **Afférents au Conseil Communautaire (30) - En exercice (30)**

Etaient présents :

<b>ABRIÈS-RISTOLAS</b> Nicolas CRUNCHANT Charles LACROIX	<b>AIGUILLES</b> Dominique BUCCI-ALBERTO Jean-Pierre CLAEYMAN	<b>ARVIEUX</b> Christian BLANC	<b>CEILLAC</b> Émile CHABRAND
<b>CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE</b> Jean-Louis PONCET Michel MOUTTE	<b>EYGLIERS</b> Anne CHOUVET Nicolas DUBOIS	<b>GUILLESTRE</b> Dominique MOULIN Isabelle IMBERT-HAUBER	<b>MOLINES EN QUEYRAS</b> Valérie GARCIN-EYMEOUD
<b>MONT-DAUPHIN</b>	<b>RÉOTIER</b>	<b>RISOUL</b> Régis SIMOND Alain ESMIEU	<b>ST-CLÉMENT-SUR-DURANCE</b> Jean-Louis BERARD
<b>SAINT CRÉPIN</b>	<b>SAINT VÉRAN</b> Mathieu ANTOINE	<b>VARIS</b>	

M. Marcel CANNAT, Conseiller départemental, invité à la séance, est, également, excusé.

**Excusés** : Vanessa COLLATTI, Christine PORTEVIN, Lucie FEUTRIER, Maxime BERARD, François CHARPIOT, Catherine PICHET, Guillaume DEJY, Cyr PIATON, Michel MOURONT, Jean-Louis QUEYRAS, Jean-Marc BERNAUDON, Dominique LAUDRÉ, Hervé WADIER.

**Pouvoirs** : Catherine PICHET à Isabelle HAUBER-IMBERT, Cyr PIATON à Anne CHOUVET, Michel MOURONT à Dominique MOULIN.

Le Président accueille les délégués présents. Il procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires, puis à la lecture des pouvoirs reçus et après avoir constaté le quorum (la majorité des membres du conseil en exercice étant présent), déclare la séance ouverte à 18h30.

Il informe l'assemblée que suite au dernier conseil, et au retour d'élus, il est envisagé de déplacer les conseils qui auront lieu à Guillestre, au gymnase. La salle du R+1, qui a été utilisée, à cet effet, pendant la crise sanitaire, était plus adaptée pour ces conseils. Toutefois, afin de pouvoir en discuter avec le collège au préalable, le prochain conseil aura lieu, un mercredi et non un jeudi, pour ne pas déranger les cours. Le conseil prévu initialement le 30 mars est, ainsi, avancé au 29 mars. En fonction du retour du collège, les suivants pourraient être maintenus, les jeudis. Du matériel sera acheté, pour cela, et notamment des tapis de protection pour le sol.

- **DELIBERATION N° 2023-001 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil communautaire, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**

**-DE NOMMER** Mme Dominique BUCCI-ALBERTO, secrétaire de séance.

- **DELIBERATION N° 2023-002 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15-12-2022**

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil communautaire, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**

**-D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil communautaire du 15-12-2022.

- **DELIBERATION N° 2023-003 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES**

Le Président informe le conseil communautaire des décisions et des arrêtés qu'il a pris, ainsi de celles qui ont été prises par les Vice-présidents, au cours de la période du 9 décembre 2022 au 31 janvier 2023, dans le cadre des délégations que le Conseil lui a attribuées, selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** des décisions, dont la liste est annexée à la délibération, qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

- **DELIBERATION N° 2023-004 : ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil communautaire, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**

**-D'APPROUVER** l'exposé du Président ;

**-DE L'ORGANISATION** du prochain Conseil Communautaire, prévu le 29 mars 2023, à 18h30, à la salle du R+1 au gymnase à Guillestre.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- **DELIBERATION N° 2023-005 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES. PROJET « CANDIDATURE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE SERRE-PONÇON GUILLESTROIS-QUEYRAS\_ANNEE2 ».**

En cohérence avec le Schéma départemental de la Culture des Hautes-Alpes en cours, les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras portent une candidature commune au label Pays d'art et d'histoire.

Dans le contexte de crise économique sanitaire et climatique, il s'agit d'un projet ambitieux et structurant au cœur du Département, de Serre-Ponçon à Saint-Véran, fondé sur la culture spécifique haut-alpine.

2022 a été consacré au cadrage administratif et financier, à la création du réseau d'acteurs, à la mise en place d'un plan d'action commun et à la fiche 1 de candidature. La fiche 1 a reçu la validation de la DRAC qui a annoncé la recevabilité de la candidature.

2023 marque l'étape 2 du processus de candidature avec la conduite d'ateliers de territoire entre les deux communautés de communes sur la qualité du cadre de vie, la validation de la fiche 2 et le dépôt du dossier complet de candidature.

Pour mener à bien cette stratégie patrimoine, les Communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras sollicitent une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 000€ TTC auprès du Département des Hautes-Alpes.

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil communautaire, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**



- D'APPROUVER** l'exposé du Président ;
- D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus ;
- DE SOLLICITER** l'aide citée en objet ;
- D'ASSURER** la part d'autofinancement qui incombe à la Communauté de communes ;
- DE S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- D'AUTORISER** le Président à signer tous documents liés à ce projet ;
- D'INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget communautaire 2023.

Le Président précise qu'ils ont rencontré avec Michel MOURONT et les élus de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, Madame SAUDEMONT pour défendre ce dossier, qui a eu une oreille attentive à leur demande. Valérie GARCIN-EYMEUD confirme que le Département soutiendra les communautés de communes sur ce dossier. Le Président fait un point sur l'avancement de la candidature.

#### TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- **DELIBERATION N° 2023-006 : DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'exposé du Président ;

**DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes le classement de l'Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras en catégorie II.

Le Président indique que la classification a changé et qu'il convient que la Communauté de communes approuve ce renouvellement pour que l'Office puisse en faire la demande. Il rappelle que l'objectif de l'Office est d'être classé catégorie I à terme. Ce classement en catégorie I a un intérêt pour les collectivités en terme de dotations, et notamment pour les communes classées communes touristiques. Le classement des communes a aussi des incidences sur la part fixe de l'eau. Anne CHOUVET demande ce qu'il y a à faire pour être commune touristique. Une demande doit être déposée en Préfecture, lui répond le Président. Pour que l'Office soit classé en catégorie I, les conseillers en séjour doivent parler deux langues, notamment. Valérie GARCIN-EYMEUD confirme. Le Président indique que si l'on veut que la collectivité soit surclassée, il faut que l'Office soit en catégorie I, comme Vars et Risoul.

#### ECOLE DE MUSIQUE (EMAGQ)

- **DELIBERATION N° 2023-007 : MISE A JOUR DE LA VENTILATION DES HEURES EMAGQ ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil Communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'exposé du rapporteur

- **DE MAINTENIR** le volume horaire global de l'EMAGQ à **145h00 pour l'année scolaire 2022-2023 ;**

- **DE MAINTENIR** le volume horaire des heures complémentaires dont les heures d'éveil à l'instrument à 32h00 **pour l'année scolaire 2022-2023 ;**

- **DE MAINTENIR** le partenariat avec l'Education nationale pour l'enseignement musical au profit des écoles du Guillestrois et du Queyras ;

- **D'ANNULER ET REMPLACER** la délibération du Conseil communautaire n°2022-191 en date du 06 octobre dernier portant sur le même sujet.

Dominique BUCCI-ALBERTO confirme que l'on reste dans le volume qui avait été voté précédemment, pour l'année scolaire.



## TRAVAUX ET PATRIMOINE

- **DELIBERATION N° 2023-008 : : CONVENTION D'INSTALLATION OU DE RACCORDEMENT D'UNE SIRENE D'ALERTE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS SUR LA COMMUNE DE CEILLAC**

La diffusion de l'alerte aux populations nécessite l'équipement de la commune de Ceillac en sirène d'alerte conforme et raccordée au réseau sécurisé SAIP d'information et d'alerte aux populations. Cette installation de sirène nécessite la signature préalable d'une convention de raccordement quadripartites Etat - CCGQ - Commune – SDIS qui précise les engagements et obligations de chaque partie concernée.

Le site privilégié retenu pour l'installation de la sirène étatique SAIP sur la commune de Ceillac est le toit du Centre d'Incendie et de Secours, bâtiment communautaire.

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président ;
- **D'APPROUVER** le contenu et les dispositions de la convention quadripartite de raccordement de la sirène SAIP sur la commune de Ceillac ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document établi pour l'application de ces conventions.

## REGIE TRANSITION ENERGETIQUE - DECHETS

- **DELIBERATION N° 2023-009 : TARIFICATION DECHETS HORS REDEVANCE 2023**

Courant 2023, plusieurs filières (déchets du bâtiment, véhicule hors d'usage, ...) vont faire l'objet de contrat avec des organismes agréés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (filière REP). A ce jour, les conditions de prises en charge ne sont pas connues.

De plus, le marché des filières de bas de quai de déchèterie doit être renouvelé courant 2023 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec des évolutions conséquentes des tarifs (marché initial de 2019). Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur en 2022 pour l'année 2023 et de réviser l'ensemble des tarifs pour 2024.

*Après en avoir délibéré*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'exposé de Madame la Rapporteur ;
- **DE FIXER** le montant des tarifs pour prestations supplémentaires proposées par le service déchets, telles que susmentionnées, au titre de l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à appliquer ces tarifs à l'ensemble des usagers concernés et notamment ceux de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras au titre de l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Anne CHOUVET profite de cette intervention, pour informer l'assemblée des nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), et notamment, pour les Véhicules Hors d'Usage. Elle évoque le cas du véhicule qui a été stationné pendant plusieurs mois après la maison du Roy. Elle indique qu'elle a, enfin, réussi à le faire enlever. Christine PORTEVIN dit qu'elle entend, qu'il faudrait proposer un lieu de regroupement pour l'enlèvement des VHU. Anne CHOUVET indique qu'ils pourront aussi être enlevés chez les gens. Anne CHOUVET rappelle que des gobelets sont à disposition pour l'organisation des réunions et manifestations. Le Parc naturel régional du Queyras avait lancé ces ecocups il y a quelques années. L'an prochain, elle souhaiterait, aussi, revoir la mise à disposition des bacs pour les manifestations. Le bac de 660 l est en général, mal utilisé et rempli, de déchets non recyclés. Pour les encombrants aussi, il va aussi falloir s'en occuper. Ils doivent être mieux triés pour ne pas être refusés au Beynon. Dominique MOULIN évoque qu'il a été vu en régie Déchets, que les collectivités doivent être exemplaires lors des manifestations qu'elles organisent. Elles doivent organiser le tri des déchets. Il faut que cela rentre dans la culture. Si les communes le font, les associations le feront aussi. Il faut gagner cette bataille sur le long terme : moins de déchets



seront produits, moins on paiera et plus le territoire sera propre et respecté.

## RESSOURCES HUMAINES

### • DELIBERATION N° 2023-010 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION D'EMPLOIS D'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Filière CULTURELLE : Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique  
Grade : assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Emploi	Ancien ETP	Nouvel ETP	Quotité de travail correspondante	Ecart
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,00	0,28	05:30:00	+100%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,46	0,46	09:15:00	0%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,57	0,59	11:48:00	+3,5%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,44	0,46	09:15:00	+4,5%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,10	0,10	02:00:00	0%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,70	0,71	14:15:00	+1,4%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	20:35:00	0%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0,07	01:21:00	+100%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,36	0,08	01:30:00	-77,8%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,49	0,50	10:00:00	+2,0%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,34	0,38	07:30:00	+11,8%
AEA ppal 2 <sup>ème</sup> classe	0,14	0,14	02:50:00	0%
TOTAL	4,60	4,77		+3,7%

Filière CULTURELLE : Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique  
Grade : assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Emploi	Ancien ETP	Nouvel ETP	Quotité de travail correspondante	Ecart
AEA ppal 1 <sup>ère</sup> classe	0,42	0,42	08:20:00	0%
AEA ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	20:00:00	0%
AEA ppal 1 <sup>ère</sup> classe	0,79	0,79	15:46:00	0%
TOTAL	2,13	2,21		+3,8%

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

#### DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président à modifier les emplois d'AEA susmentionnés comme indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- **QUE** si la modification de temps de travail induit une baisse de rémunération, la régularisation intervienne mensuellement sur l'année scolaire, à partir de la prochaine paye, soit de février à juin ;
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi modifié ;
- **D'ANNULER ET REMPLACER** la délibération n°2022-199 en date du 6 octobre 2022 portant sur le même sujet.

Dominique BUCCI-ALBERTO confirme qu'il s'agit d'une mise à jour en lien avec la délibération précédente.

- **DELIBERATION N° 2023-011 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AUPRES DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE (SMIAGD)**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Jean-Louis BERARD, en tant que Président du SMIAGD, ne prend pas part au vote.

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président,
- **D'AUTORISER** le Président à signer avec le SMIAGD l'avenant 2 à la convention de mutualisation et de mise à disposition de services de la CCGQ vers le SMIAGD à compter du terme précédent.

**FINANCES & BUDGET**

Charles LACROIX présente les délibérations financières en l'absence de Michel MOURONT.

- **DELIBERATION N° 2023-012 : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET MOBILITE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'OCTROYER** au Budget Annexe Mobilité une avance de trésorerie remboursable sans intérêt d'un montant de 20 000 €, étant entendu que cette avance sera remboursée dès que le Budget annexe aura les capacités financières nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes et pièces aux effets ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses mentionnées au budget prévisionnel.

- **DELIBERATION N° 2023-013 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES 13 BUDGETS COMMUNAUTAIRES**

Le rapporteur aux finances présente les comptes de gestion 2022, des 13 budgets communautaires. Il rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER** les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022, relatif aux 13 budgets communautaires. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président sort de la salle pendant le vote des comptes-administratifs.



• **DELIBERATION N° 2023-014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	3 413 200.19 €	3 204 369.84 €	-208 830.35 €	761 161.93 €		552 331.58 €
Section d'investissement	1 235 194.11 €	871 860.76 €	-363 333.35 €		974 884.10 €	611 550.75 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	784 746.01 €	221 987.08 €				

**Soit un résultat cumulé total de : 1 163 882,33 €**

• **DELIBERATION N° 2023-015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	3 841 865.09 €	3 450 461.01 €	-391 404.08 €	741 232.71 €		349 828.63 €
Section d'investissement	2 735 609.30 €	3 917 997.31 €	1 182 388.01 €		575 854.89 €	1 758 242.90 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	2 342 581.00 €	588 514.95 €				

**Soit un résultat cumulé total de : 2 108 071.53 €**

• **DELIBERATION N° 2023-016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE MICROCENTRALE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Microcentrale de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	264 310.49 €	315 026.28 €	50 715.79 €	930 719.13 €		981 434.92 €
Section d'investissement	500 181.81 €	243 513.24 €	-256 668.57 €		231 876.37 €	-24 792.20 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	498 837.95 €	94 500.00 €				

Soit un résultat cumulé total de : 956 642.72 €

• **DELIBERATION N° 2023-017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Réseau de Chaleur de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	191 261.77 €	221 259.98 €	29 998.21 €	50 982.01 €		80 980.22 €
Section d'investissement	73 519.37 €	84 998.24 €	11 478.87 €		99 620.75 €	111 099.62 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	35 335.40 €	27 473.10 €				

Soit un résultat cumulé total de : 192 079.84 €

• **DELIBERATION N° 2023-018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	5 444.80 €	6 110.00 €	665.20 €	1 607.02 €		2 272.22 €
Section d'investissement						
Reste à réaliser 2022 en investissement						

Soit un résultat cumulé total de : 2 272.22 €

• **DELIBERATION N° 2023-019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE MOBILITÉ**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Mobilité de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	138 486.33 €	145 212.14 €	6 725.81 €	3 159.87 €		9 885.68 €
Section d'investissement						
Reste à réaliser 2022 en investissement						



Soit un résultat cumulé total de : 9 885.68 €

• **DELIBERATION N° 2023-020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Principal de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	10 197 711.05 €	10 067 698.04 €	-130 013.01 €	1 268 878.59 €		1 138 865.58 €
Section d'investissement	2 795 443.05 €	2 465 621.93 €	-329 821.12 €		130 455.98 €	-199 365.14 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	426 033.72 €	1 957 269.89 €				

Soit un résultat cumulé total de : 939 500.44 €

• **DELIBERATION N° 2023-021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS NORDIQUES**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Activités Nordiques de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	559 876.38 €	649 490.74 €	89 614.36 €	25 609.88 €		115 224.24 €
Section d'investissement	521 857.80 €	680 234.33 €	158 376.53 €		-68 913.71 €	89 462.82 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	136 335.25 €	1 121 760.00 €				

Soit un résultat cumulé total de : 204 687.06 €

• **DELIBERATION N° 2023-022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ÉCOLE DE MUSIQUE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe École de Musique de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022 ;

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	369 684.42 €	429 359.01 €	59 674.59 €	9 765.67 €		69 440.26 €
Section d'investissement	15 123.66 €	15 106.48 €	-17.18 €		4 883.98 €	4 866.80 €

Reste à réaliser 2022 en investissement						
---	--	--	--	--	--	--

Soit un résultat cumulé total de : 74 307.06 €

• **DELIBERATION N° 2023-023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	542 931.00 €	1 243 162.96 €	700 231.96 €	440 654.31 €		1 140 886.27 €
Section d'investissement	1 397 133.57 €	1 811 539.14 €	414 405.57 €		-1 031 221.33 €	- 616 815.76 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	1 342 988.19 €	1 699 203.17 €				

Soit un résultat cumulé total de : 524 070.51 €

• **DELIBERATION N° 2023-024 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE TOURISME**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Tourisme de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	1 292 209.32 €	1 722 798.94 €	430 589.62 €	10 254.07 €		440 843.69 €
Section d'investissement	144 040.79 €	84 258.36 €	-59 782.43 €		27 742.60 €	-32 039.83 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	28 811.78 €	124 094.60 €				

Soit un résultat cumulé total de : 408 803.86 €

• **DELIBERATION N° 2023-025 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.



Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	140 350.40 €	181 003.22 €	40 652.82 €	10 624.26 €		51 277.08 €
Section d'investissement	100 360.42 €	1 229 921.42 €	1 129 561.00 €		323 113.96 €	1 452 674.96 €
Reste à réaliser 2022 en investissement	391 783.33 €	908 489.66				

Soit un résultat cumulé total de : 1 503 952.04 €

• **DELIBERATION N° 2023-026 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

Compte administratif 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur en fonctionnement	Résultat antérieur en investissement	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	227 432.07 €	285 261.53 €	57 829.46 €	34 870.85 €		92 700.31 €
Section d'investissement	24 715.60 €	24 500.00 €	-215.60 €		-24 500.00 €	-24 715.60 €
Reste à réaliser 2022 en investissement						

Soit un résultat cumulé total de : 67 984.71 €

Le Président rentre dans la salle.

• **DELIBERATION N° 2023-027 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET ORDURES MENAGERES**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Ordures Ménagères
RF 002	552 331,58
RI 001	611 550,75
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

• **DELIBERATION N° 2023-028 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT – MICROCENTRALE - RESEAU DE CHALEUR - RESEAU DE CHALEUR – MOBILITE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras – CC du 29/03/2023 – D. n°2023-041

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Assainissement
RF 002	349 828,63
RI 001	1 758 242,90
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

• **DELIBERATION N° 2023-029 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET MICROCENTRALE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Microcentrale de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Microcentrale
RF 002	552 304,77
RI 001	0,00
RI 1068	429 130,15
DI 001	-24 792,20
DF 002	0,00

• **DELIBERATION N° 2023-030 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Réseaux de chaleur de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Réseaux de chaleur
RF 002	80 980,22
RI 001	111 099,62
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

• **DELIBERATION N° 2023-031 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET SPANC**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget SPANC de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.



	SPANC
RF 002	2 272,72
RI 001	0,00
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-032 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET MOBILITE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Mobilité de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Mobilité
RF 002	9 885,68
RI 001	0,00
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-033 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Principal de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Budget Principal
RF 002	1 138 865,58
RI 001	0,00
RI 1068	0,00
DI 001	199 365,14
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-034 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET ACTIVITES NORDIQUES**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Activités Nordiques de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	Activités Nordiques
RF 002	115 224,24
RI 001	89 462,82
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-035 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET ECOLE DE MUSIQUE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget École de Musique de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	EMAGQ
RF 002	69 440,26
RI 001	4 866,80
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-036 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET GEMAPI**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Tourisme de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	GEMAPI
RF 002	880 285,49
RI 001	0,00
RI 1068	260 600,78
DI 001	616 815,76
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-037 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET TOURISME**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Tourisme de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	TOURISME
RF 002	440 843,69
RI 001	0,00
RI 1068	0,00
DI 001	32 039,83
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-038 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET MAISONS DE SANTE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Tourisme de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.



	MSP
RF 002	51 277,08
RI 001	1 452 674,96
RI 1068	0,00
DI 001	0,00
DF 002	0,00

- **DELIBERATION N° 2023-039 : AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU BUDGET ZAE**

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil communautaire, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat d'exploitation du budget Zones d'activité économique de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras 2022.

	ZAE
RF 002	67 964,71
RI 001	0,00
RI 1068	24 715,60
DI 001	24 715,60
DF 002	0,00

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Président demande s'il y a encore des questions. Christine PORTEVIN se questionne sur le résultat du budget ordures ménagères pour 2022. Il avait été évoqué moins ce qui avait justifié l'augmentation de la redevance pour 2023. Dominique MOULIN répond que lors de la présentation du résultat provisoire en conseil d'exploitation, la subvention qui a été perçue depuis de l'ADEME n'avait pas été comptabilisé sur l'exercice 2022 mais celui de 2023. Donc, cela ne change pas le fait que pour équilibrer le budget en 2023, l'augmentation de 12% était nécessaire. Un communiqué de presse a été transmis aux médias pour expliquer ces augmentations. Alpes 1 souhaite l'interviewer à ce sujet. Pour la redevance Déchets, cette augmentation s'explique par la hausse des coûts de transport, du carburant de la TGAP, même si les tonnages diminuent. Le calcul a été fait sur les coûts réels. L'inflation des 6% s'applique aussi à la com' com'. Anne CHOUVET précise que 12% d'augmentation de la redevance Déchets correspond à 15 € par an pour un foyer. Christine PORTEVIN comprend ces arguments mais la période est compliquée pour les gens. Avec l'augmentation des bases de 7,1%, cela ne va pas améliorer la situation. Anne CHOUVET rappelle qu'il est toujours possible de demander à bénéficier de la réduction applicable si la personne s'engage à bien gérer ses déchets. Moins 10% pour les particuliers et moins 20% pour les restaurateurs. Mathieu ANTOINE demande quel est le pourcentage des professionnels qui bénéficient de la tarification incitative. Anne CHOUVET dit que seulement 16% le pratique. Un peu plus sur certaines communes. Une information a été faite aux restaurateurs pour les inciter à composter. Christine PORTEVIN demande pourquoi il y a autant en fonctionnement sur GEMAPI. Dominique MOULIN explique que comme pour l'assainissement, les amortissements sont importants. Charles LACROIX dit que les questions auraient pu être posées lors de la présentation des comptes administratifs. Mathieu ANTOINE voudrait savoir pourquoi les attributions de compensation émarginent essentiellement au budget principal et pas sur les budgets concernés comme celui de la mobilité. Dominique MOULIN indique que les subventions d'équilibre versées au budgets annexes sont basées sur les attributions de compensation. Il propose de faire une réunion spécifique sur les attributions de compensation pour bien expliquer comment elles ont été calculées. Mathieu ANTOINE demande si pour les activités de pleine nature, les attributions calculées sont versées au budget activités nordiques. Dominique MOULIN répond que ces attributions étaient surtout liées à l'entretien des sentiers et que cet entretien est pris sur le budget principal. Le montant des attributions n'évolue que s'il y a de nouveaux transferts de compétence. Mathieu ANTOINE évoque la clause de revoyure. Jean-Louis demande des explications



sur le résultat en investissement du budget microcentrale. Dominique MOULIN rappelle qu'il a fallu réaliser la protection cathodique de la microcentrale et faire des stocks de pièces pour gagner en réactivité, lors de panne au vu des délais de livraison. Il demande s'il y a d'autres questions. Nicolas CRUNCHANT indique qu'il a été sollicité par les amis de Wurmberg. Auparavant, la communauté de communes portait le jumelage avec Wurmberg. Ils lui ont posé la question de la reprise de ce jumelage par la nouvelle com' com'. Dominique MOULIN évoque une discussion qu'il a eu avec Pierre BLANC à ce sujet. Il lui a dit avoir fait labellisé un sentier, en tant que chemin des Huguenots. Il voulait savoir si la com' com pouvait participer à la cotisation annuelle de 3 500 euros qui était demandée. Il ne lui a pas forcément parlé du jumelage. Valérie GARCIN-EYMEOUD dit que les amis de Wurmberg voulaient savoir si le jumelage dont la com' com était partie prenante ne pouvait pas être relancé. Dominique MOULIN le note. Christine PORTEVIN demande si les autres maires ont été sollicités par Alps Epic. Les autres maires présents lui répondent par la négative. Christine PORTEVIN précise que l'épreuve devrait passer dans Guillestre. Elle doit aussi arriver et partir d'Arvieux. Dominique MOULIN dit que si les sentiers communautaires devaient être empruntés, il faudra les remettre en état. Une information doit être faite dans ce sens aux organisateurs. Christine PORTEVIN dit qu'elle ne connaît pas le parcours. Il doit passer sur Vars et sur Eyglies. Anne CHOUVET confirme qu'ils passent sur Eyglies. Christine PORTEVIN précise que cette épreuve aura lieu du 17 au 21 juin. Il y a plusieurs courses, 1 sur Vars, 1 sur Guillestre par la route du pied du bois et 1 qui passe derrière le Pain de sucre. Jean-Louis BERARD souhaite informer l'assemblée du montant qui sera demandé par le SMIAGD à la com' com' pour 2023. Le montant de la participation s'élèvera à 23 124,48 € contre 22 133 l'an dernier. Des travaux vont être réalisés, qui sont financés par la Région. S'il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de clore le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 19h50.

Le Président,  
**Dominique MOULIN**



Le secrétaire de séance,  
**Dominique BUCCI-ALBERTO**